



# **Politique de gestion des commotions cérébrales**

## **Québec Performance**

Approuvée : Conseil d'administration

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2017

## **1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

### **1.1 Objet**

La présente politique a pour objet d'établir les modalités et les principes généraux en matière de gestion des commotions cérébrales de nos membres pour leur retour à l'entraînement.

La présente politique vise tous les secteurs du club et devient un outil important pour les employés du club.

### **1.2 Objectifs**

Les conditions déterminées par la présente politique visent à promouvoir les objectifs suivants :

1. apprendre des situations survenues
2. rassurer les parents/gymnastes/employés impliqués
3. détenir un dossier détaillé en lien avec les éléments de l'accident.

## **2. RÔLE DE L'ENTRAÎNEUR**

- 2.1 Informer le parent s'il y a un coup à la tête ou un soupçon d'une commotion cérébrale
- 2.2 Retirer l'enfant de l'entraînement
- 2.3 Remplir un rapport d'accident
- 2.4 Rester à l'écoute des symptômes possibles
- 2.5 Faire voir les physiothérapeutes sur place si possible
- 2.6 Faire un suivi aux parents
- 2.7 Respecter le protocole de retour en entraînement le cas échéant.

## **3. RÔLES DES PARENTS**

- 3.1 Vérifier les symptômes à la maison
- 3.2 Consulter pour avoir un diagnostic
- 3.3 Aviser l'école s'il y a un diagnostic positif et un protocole à suivre
- 3.4 Respecter les recommandations
- 3.5 Obtenir un avis médical autorisant un retour à l'activité physique
- 3.6 Obtenir un protocole gymnique de retour à la gymnastique par un physiothérapeute
- 3.7 Aviser tous les intervenants du protocole.

## **4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION**

- 4.1 Informer les employés et membres de la présence possible et de la gravité des commotions cérébrales
- 4.2 S'assurer d'offrir un environnement sécuritaire pour tous ses membres et employés
- 4.3 Offrir une accessibilité à une équipe médicale pour faire le suivi lorsque nécessaire
- 4.4 Respecter le protocole des commotions cérébrales de Gymnastique Québec.

## **DISPOSITION FINALE**

### **Entrée en vigueur**

La présente procédure entre en vigueur à compter du 18 septembre 2017. Ses dispositions sont d'application immédiate.

**Documents de références sur le site suivant :**

<http://www.gymqc.ca/comotionscerebrales>